AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0452
FR0010386334-FS0197

25 mars 2014

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

KORIAN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 mars 2014, le « groupe Batipart » a déclaré avoir franchi en baisse, le 18 mars 2014, les seuils de 20% du capital et des droits de vote de la société KORIAN et détenir 12 452 504 actions KORIAN représentant autant de droits de vote, soit 16,03% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Batipart Invest[2]	12 452 504	15,89
Novae[3]	114 037	0,15
Total groupe Batipart	**12 566 541**	**16,03**

Ce franchissement de seuils résulte de la fusion-absorption de la société Médica[4] par la société KORIAN[5&6].

[1] Sur la base d'un capital composé de 78 373 873 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] La société de droit luxembourgeois Batipart Invest (sise 28 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg), anciennement dénommée Monroe, est contrôlée par la famille Ruggieri.
[3] La société par actions simplifiée Novae (sise 28 rue Dumont d'Urville, 75116 Paris) est contrôlée par la société par actions simplifiée Batipart, elle-même contrôlée par la famille Ruggieri.
[4] Dont Batipart Invest détenait directement 4 531 250 actions.
[5] Cf. notamment communiqué de la société en date du 18 mars 2014.
[6] Cf. notamment document E enregistré par l'AMF sous le n°14-003 en date du 5 février 2014.